



Rémunération CDI aide à domicile personne âgée

Par **gbgbgb**, le **12/01/2013** à **10:23**

bonjour

Dans le cadre d'un CDI d'aide à domicile personne âgée, l'employeur (son fils qui gère) refuse de payer le salaire pendant la période d'hospitalisation de cette dernière. A noter qu'aucune instruction et quasiment pas d'informations n'ont été données au salarié pendant cette période.

Merci de m'indiquer les bases juridiques pour faire valoir les droits.